Mairie de
CASTELginest

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté . Égalité . Fraternité

2020/PM/397

Le Maire
GRÉGOIRE CARNEIRO

Vice-Président
de Toulouse Métropole

ARRETE DE POLICE

Maintenant le périmètre dit « de non chasse » autour des habitations, de 150 mètres à 200 mètres pour la saison de chasse 2020-2021

Le Maire de Castelginest,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, l.2212-1 et L-2212-2 relatif aux Pouvoirs de Police du Maire ;
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;
VU l'article L.422-10 et R.428-17-1 du Code de l'Environnement ;
VU l'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Garonne ;
VU le règlement intérieur annuel de l'Association Communale de Chasse Agréée de Castelginest ;
VU les articles R.610-5 du Code Pénal et R.428-17-1 du Code de l'Environnement ;
CONSIDERANT que la pratique de la « chasse à tir » sur le territoire communal, à proximité des zones d'habitation, est de nature à opposer des chasseurs et non chasseurs ;
CONSIDERANT les nombreux incidents *et/ou* plaintes, ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre, de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) relevés sur les précédentes campagnes de chasse sur la commune de Castelginest ;
CONSIDERANT que les dernières mesures prises par voie d'arrêté de police ont eu pour effet de mettre fin aux différents entre les chasseurs et les non chasseurs ;
CONSIDERANT dès lors qu'il appartient à l'Autorité Municipale de veiller et de maintenir le bon ordre, la tranquillité, la salubrité, la sûreté et la sécurité publique,

ARRETE

Hôtel de Ville
Grand'Place du
Général de Gaulle
CS 20243
31142 CASTELGINEST

Tél. 05 61 37 75 37
Fax 05 61 37 75 36

2020/PM/397

ARTICLE I :

Sans préjudice aux dispositions prévues par l'article L.422-10, L.427-8, R427-6 et R.427-25 du code de l'Environnement, hors les propriétaires de terrain(s) *et/ou* personne détentrice du droit de chasse, la pratique de la chasse est interdite dans un périmètre de 200 mètres autour des habitations, et ce sur l'ensemble du territoire communal, pour la saison de chasse 2020-2021 (*dates fixées par Monsieur le Préfet),* en raison de(s) risque(s) substantiels afférents à l'usage d'arme, pouvant être de grande portée.

ARTICLE II :

Cette interdiction ne concerne pas les autres formes de chasse notamment en terme d'éliminations des nuisibles, rabat du gibier et des mesures décidées par l'Autorité Préfectorale, et périmètre aux abords des routes et chemins situés dans les zones de chasse de l'ensemble de la commune préalablement définis par le règlement intérieur de l'Association de Chasse ci-dessus exposée.

ARTICLE III

Les infractions ou les manquements au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatés par procès-verbaux.

Ces derniers seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE IV

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage public à la Mairie de Castelginest.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse sis 68 rue Raymond IV à TOULOUSE (31), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Une application informatique de Télérecours a également été mise en place et accessible par le lien http://www.telerecours.fr

ARTICLE V :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Castelginest,
Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie à Castelginest,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Ville de Castelginest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation, sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne.

Fait à Castelginest, le 30 juillet 2020

Le Maire de la Ville de CASTELGINEST

MAIRIE DE CASTELGINEST ★ Haute-Garonne ★

Pour le Maire
Jacqueline LANDES
Adjointe Déléguée

Grégoire CARNEIRO